

Journal de SUD éducation 75
30 bis rue des Boulets
75011 Paris
Tél. : 01 44 64 72 61
Fax : 01 44 64 72 66
sudeducation75@wanadoo.fr
www.sudeducation75.org

éducation
Sud Paris

Le Journal
n° 232
24 mai 2011

N° de CPPAP : 0314 S 06897 2 €
Abonnement : 20 €
Directrice de la publication :
Marie-Françoise LEFEBVRE
Hebdomadaire.
Imprimé par nos soins.
Dépôt légal en cours.

STAGE SYNDICAL LES 30 JUIN ET 1er JUILLET INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 30 MAI !

TEMPS DE TRAVAIL PRÉCARITÉ CHARGE DE TRAVAIL

Tous les personnels sont concernés !

Etat, région, ville de Paris :
même politique de régression sociale

Quels sont nos droits ?

Comment lutter ?

Agents, enseignants, animateurs, personnels administratifs, AED...
personnels des écoles, des collèges, des lycées et des universités

Soyons nombreux au stage organisé par les Sud éducation d'Ile-de-France !
Judi 30 juin et vendredi 1er juillet de 9h à 17h
à la Bourse du Travail, 3 rue du Château d'Eau, Paris 10e (M° République)

ATTENTION, les demandes de stage doivent être déposées un mois à l'avance !

Modèles de courrier de demande de stage

Personnels de l'Education nationale

Nom : Prénom :
Fonction : Etablissement :

Le 2011

A M. le Recteur

sous couvert de M/Mme le Chef d'Etablissement / l'ICC

Monsieur le Recteur,

En application de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 2 jours, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera le 30 juin et le 1er juillet 2011 à Paris, sous l'égide du Centre d'Etude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires) - 144 boulevard de la Villette 75019 Paris.

Signature

Personnels
de la ville de Paris :

Nous signaler
votre participation
au stage.

Personnels de la région Ile de France

Nom : Prénom :
Fonction : Etablissement :

Le 2011

A M. le Président de la région Ile de France sous couvert de M/Mme le Proviseur

Monsieur le Président,

En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°85-552 du 22 mai 1985, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 2 jours, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera le 30 juin et le 1er juillet 2011 à Paris, sous l'égide de l'institut national de formation et d'application (INFA), Culture et liberté, 5 rue Saint Vincent de Paul, 75010 Paris.

Signature

Pas de travail le mercredi! En grève le 1er juin 2011!

SUD éducation a voté, en CDEN, contre la proposition de l'académie de faire du mercredi 1er juin 2011 une journée de classe sous prétexte de remplacer le vendredi 3 juin (pont de l'ascension). Nous estimons qu'une année où de nombreuses fêtes légales tombent un dimanche, il n'y a rien à rattraper et, sur le fond, nous sommes opposés à trois jours de classe consécutifs pour les élèves et à l'instillation progressive d'accroissement de la charge de travail que pourrait annoncer le ministère dans quelque temps. **C'est pourquoi SUD a déposé un préavis de grève couvrant tous les enseignants du premier degré parisien pour la journée du 1er juin.**

Prochaine AG du syndicat

Jeudi 9 juin, 18h au local du syndicat,

30 bis rue des boulets, M° rue des boulets, code A3078

Seront notamment à l'ordre du jour :

- Mise en oeuvre des décisions du congrès : calendriers, formations et campagnes de mobilisation, etc
- Débat et vote sur le texte de congrès "La place du féminisme dans SUD éducation Paris"

Stage 30 juin-1er juillet au verso

Dans le prolongement du stage de février 2010 et pour connaître les nouvelles réglementations du temps de travail à la région, les syndicats SUD éducation Île de France organisent un stage ouvert à tous les personnels sur les questions du temps de travail, de l'alourdissement des tâches, de la précarité et des luttes à construire face à ces évolutions au dépens des personnels.

Inscrivez vous avant le 30 mai !

Réunion d'information syndicale

**Mardi 7 juin à 17 h 30, à la Bourse du travail,
3 rue du Château d'eau (République)**

Pour préparer les mobilisations de fin d'année et de la rentrée 2011, pour débattre des revendications indispensables et des actions à mettre en oeuvre :

Rappel : C'est un droit. Il suffit d'informer l'ICC que la participation à cette réunion remplace 3 h d'animation pédagogique.